

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 AVRIL 2009

Convocation du 15 avril 2009

Ordre du jour :

- Formalités alignement de la ruelle des Potiers,
- PVR Rue du Château,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau,
- Communications diverses,
- Questions diverses.

Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO Maire

Etaient présents: M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, Mme Catherine VIGNERON, M^{lle} Alexandra GUILOT, M. François NOEL, M. Hugues SAULET, M. Mathieu PLAIT et M. Romain JOLIVET,

Absents excusés : M. Bernard LEBLANC,

Absent : M. Nicolas METTETAL

Secrétaire de séance : M^{lle} Alexandra GUILOT

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 20 mars dernier.

Mme le Maire demande au Conseil la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour « avis à donner par la commune sur l'autorisation d'exploiter un élevage avicole sur la commune des Ormes » - proposition acceptée

FORMALITES ALIGNEMENT RUELLE DES POTIERS

Tous les riverains intéressés ont approuvé le plan de bornage établi pour la modification de l'alignement de la Ruelle des Potiers.

Pour ce même dossier initié en 1974 et pour lequel -nous le rappelons- aucune formalité administrative n'avait suivi, une division cadastrale avait été réalisée par un géomètre à la demande de M. RAVASSAT, propriétaire d'une parcelle au long de la Ruelle des Potiers, pour lui permettre de vendre une partie de terrain à M. PARIZOT, dont l'acte -à l'époque- faisait mention [...] « *qu'une bande de terre, située au long de la voie existante, cadastrée section AB N° 235 de 58 centiares serait rétrocédée à la commune, pour son alignement* » [...]

En clair, si l'on consulte le cadastre, la propriété appartenant actuellement à Madame PARIZOT n'a aucun accès direct sur la Ruelle des Potiers, puisque la parcelle citée ci-avant sépare sa propriété de la voie publique.

Afin de limiter les frais et de solder définitivement ce dossier, il serait judicieux d'inclure cette parcelle dans les formalités en cours.

Considérant l'accord écrit de M. RAVASSAT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'inclure dans les formalités de modifications d'alignement de la Ruelle des Potiers, la cession, à titre gratuit (la compensation ayant été réalisée en 1974 comme pour les autres riverains) par M. Marc RAVASSAT, demeurant Route de Monchardon à CHASSY, d'une parcelle de terre cadastrée section AB N° 235 d'une contenance de 58 centiares,

CHARGE le Maire de signer tous actes notariés se rapportant à cette procédure.

P.V.R. (Participation pour Voies et Réseaux) RUE DU CHATEAU

Mr Hugues SAULET concerné par ce point ne prend pas part à la discussion.

Le dossier de permis de construire déposé en mairie pour la construction de neuf pavillons rue du Château, nécessite une extension de réseau EDF : le S.I.E.R. (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région du Tholon) avait l'obligation de se positionner sous un délai d'un mois.

Le coût chiffré estimatif ayant été reçu en mairie 22 avril dernier, le Conseil doit se prononcer sur le coût de la PVR à appliquer dans ce dossier.

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération 54/2001 du 14 décembre 2001 instaurant la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le territoire de la Commune de CHASSY ;

Considérant que l'implantation de nouvelles constructions dans la Rue du Château, sur un périmètre délimité, nécessite une extension du réseau ERDF,

Considérant que selon ce même plan et conformément au dossier déposé en mairie, la superficie du projet est de 7 509 m² (partie de la parcelle section D n°65)

Parcelle concernée	Surface totale	Surface du projet
D n° 65	10 815.00 m ²	7 509.00 m ²

Considérant que les réseaux nouveaux sont exclusivement destinés à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur le terrain desservi,

DÉCIDE

Article 1 : les travaux réalisés dans le cadre de cette extension sont d'un coût total estimatif de 24 000 € correspondent aux dépenses suivantes :

RÉSEAUX	
desserte ERDF basse tension	24 000.00 €

Article 2 : de prendre en charge 0.20 €/m² et fixe la partie restante à la charge du propriétaire foncier concerné par le projet.

Article 3 : fixe le montant de la participation pour voie nouvelle et réseaux, **due au mètre carré de terrain nouvellement desservi à 3.00 €/m²**, ainsi calculé ;

Totalité des frais divisée par la surface concernée moins la part communale de 0.20 Euros.

(Soit calcul suivant : 24 000 €/ 7509 = 3.20 €/m² - 0.20 €/m² = 3.00 €/m²)

Le montant de cette PVR est exigible dès le commencement des travaux.

Madame le Maire précise que le SIAEP de TOUCY a assuré que le réseau d'eau existant dans cette rue, était compatible avec le projet.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Pour se conformer à la Loi, tout Établissement Public de Coopération Intercommunal -dont le SIAEP DE TOUCY- doit adresser chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du rapport financier.

Ce rapport doit être présenté en séance de Conseil Municipal,

Et ainsi approuvé, doit ensuite être mis à la disposition du public qui peut venir le consulter aux heures de permanences de la Mairie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU du SIAEP de TOUCY (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

IDEM point précédent

ENCAISSEMENTS REMBOURSEMENT SINISTRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

CHARGE le Maire d'encaisser un premier remboursement

- du sinistre déclaré pour le vol dans l'atelier municipal pour un montant de 4 999.73 €,
- du sinistre déclaré au titre de la tempête et de la dégradation de la toiture de l'église pour la somme de 4 054.54 €

Les soldes des paiements de ces deux sinistres ne seront effectifs qu'après le rachat des matériels volés et la réparation des dégâts sur la toiture.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Carte communale : la Direction Générale des Impôts vient d'adresser le « CD ROM labellisé » de la numérisation des feuilles cadastrales : nous sommes maintenant opérationnels pour lancer les formalités pour aboutir à la « carte communale ».

M. GALLET obligé de s'absenter quitte la séance à 20h10

Programme forestier : l'O.N.F. (Office National des Forêts) nous a adressé son programme de travaux pour 2009.

Le Conseil retient les travaux d'entretien dans la régénération des chênes, et du parcellaire pour un coût d'investissement de 4 080.00 € - ne prend pas en compte la fourniture et pose de deux panneaux signalétiques

Participation regroupement scolaire : simplement pour information Madame le Maire précise que la participation pour la commune au frais de fonctionnement du regroupement scolaire s'élève pour 2009 à la somme de 32 774.00 € : ce montant correspond aux frais de chauffage des écoles et cantines, des frais de personnel et de tous les matériels nécessaires au bon fonctionnement des 3 classes de maternelle et des 5 classes de primaire (il est à noter qu'il s'avère plus important les années de « classe de neige »).

Recours à l'emprunt : dans le prolongement du vote du budget et à la prochaine séance, il sera étudié plusieurs propositions de prêt pour les différents travaux prévus en 2009 : travaux école, carte communale ...

Echanges avec la salle : un participant demande où en est l'instruction du permis de construire de neuf maisons de la rue du Château

Réponse : le dossier est en cours d'instruction auprès de la D.D.A.S.S. (Direction Départementale d'Action Sanitaire et Sociale) pour l'étude du dispositif d'assainissement - le syndicat des Eaux de Toucy a confirmé que la canalisation était appropriée.

Séance levée à 20h45

NOTA : l'ajout d'un point à traiter à l'ordre du jour, accepté en début de séance n'ayant pas -par oubli- été délibéré, il sera reporté à la prochaine séance.

DATES A RETENIR

Chacun est invité à la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 qui se déroulera au Monuments aux Morts le

VENDREDI 8 MAI À 11H00

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie



SAMEDI 16 MAI

Bal des « années 80 »
organisé par le C.R.A.C.



SAMEDI 23 MAI - MIDI

Repas « Tête de veau »
Organisé par les Toujours Jeunes



VENDREDI 29 MAI

Ramassage des ordures ménagères
en remplacement du lundi 1^{er} juin (lundi de pentecôte)



SAMEDI 6 JUIN

« rando nocturne »
Organisée par le C.R.A.C.



DIMANCHE 7 JUIN

Election des représentants au PARLEMENT EUROPÉEN